

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-389/SG/CG concernant une prise en charge de frais d'évacuation, de convoyage, de traitement et de séjour en métropole en pris en charge par le budget du territoire les les frais de convoyage de traitement et de sejour hospital de

n° 71-389/SG/CG

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

19 mars 1971

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro

25 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

de la Timone (service du Professeur Simonin), avenue Jean-Moulin, 13, Marseille, de Mlle Mako Ahméd Ali. Cette malade voyagera dans la position assise et sera convoyée par le médecin en chef de 2° classe Ardouin, lequel rejoindra le Territoire par voie aérienne dès sa mission terminée. Ces dépenses seront imputables au budget du service local.